



Distr. Générale
25 avril 2018

Français
Original : anglais



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Conférence des Parties à la Convention de Bamako sur l'interdiction
d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle
des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux
produits en Afrique**

Deuxième réunion

Abidjan (Côte d'Ivoire)

30 janvier–1^{er} février 2018

**Plan de travail hiérarchisé recommandé pour l'exercice biennal
2018–2019**

<i>N°</i>	<i>Produits</i>	<i>Activités</i>	<i>Résultat</i>	<i>Mesure des résultats</i>
1	Élaboration d'une législation nationale adéquate sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et la gestion des mouvements de ces déchets sur le continent	<ul style="list-style-type: none"> • Définition de politiques • Examen de la législation nationale ; consultation avec les parties prenantes concernées ; sensibilisation et rédaction d'une législation nationale 	Convention mise en œuvre par le biais de la législation nationale	Les Parties sont dotées de législations nationales adéquates concernant le système de contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux
2	Élaboration d'orientations pour la mise en œuvre au niveau national de la législation relative à la Convention de Bamako	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la nécessité d'élaborer des orientations spécifiques • Création des comités chargés d'élaborer les orientations • Adoption des orientations par la Conférence des Parties 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents d'orientation • Coordination avec l'AIEA en ce qui concerne les déchets radioactifs 	Des orientations sont disponibles (plus d'un document)
3	Formation des autorités compétentes, des correspondants et des organes de surveillance	Atelier sur les obligations de communication prévues dans la Convention de Bamako et la Convention de Bâle, en ce qui concerne l'établissement d'inventaires nationaux des déchets dangereux	Les autorités compétentes, les correspondants et les organes de surveillance sont en mesure de s'acquitter des responsabilités prévues dans la Convention	<ul style="list-style-type: none"> • Les inventaires commencent à être établis au niveau national • Les Parties s'acquittent des obligations de communication que leur font les conventions de Bamako et de Bâle
4	Critères et mandat concernant l'accueil du secrétariat de la Convention de Bamako au Mali (par le secrétariat du PNUE)	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des critères et du mandat • Présentation au Bureau • Traduction en français 	Critères et mandat	

N°	Produits	Activités	Résultat	Mesure des résultats
5	Création de bases de données et de réseaux de collecte d'informations sur la production et les mouvements de déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution ou renforcement de centres d'échange nationaux et régionaux • Formation concernant les centres d'échange 	Enquêtes sur les besoins en matière d'information ; création de systèmes d'information ; formation (atelier/fichiers)	<ul style="list-style-type: none"> • Centres d'échange lancés aux niveaux national et régional • Principaux agents de l'application des lois formés à l'utilisation analytique du centre d'échange
6	Élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux et sous-régionaux pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution de partenariats • Développement de l'expertise nationale • Élaboration d'une proposition de projet concernant le financement par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres donateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes de gestion des déchets dangereux sont financés • Stratégie de financement élaborée et disponible au niveau des pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités financées • Nombre de stratégies élaborées et appliquées • Nombre de partenariats constitués
7	Mobilisation de ressources pour la gestion rationnelle des produits chimiques et déchets dangereux au moyen de l'assistance technique et financière apportée par le FEM et d'autres donateurs aux fins de la gestion des polluants organiques persistants et d'autres produits chimiques	Proposition de projet pour aider le Mali à accueillir le secrétariat de la Convention de Bamako		<ul style="list-style-type: none"> • Donateurs contactés • Les Parties ont versé leurs contributions
8	Amélioration de la coopération et de la collaboration avec les parties prenantes concernées (par ex. douanes, MARPOL, AIEA, INTERPOL, WANECE, OMD, CRCB, CRCS, ONG, universités, société civile, secteur privé, etc.) pour la mise en œuvre de la Convention	Ateliers nationaux dans les pays pour former les agents des douanes, de la police, des autorités portuaires et de protection de l'environnement et les juristes	Familiarisation des agents de l'application des lois aux obligations faites par la Convention	<ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers sont organisés • Les agents des organismes nationaux sont formés
9	Activités visant à encourager les pays à ratifier la Convention de Bamako ou à y adhérer	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de feuillets et documents d'information, d'articles, de brochures et de dossiers de presse • Organiser des réunions avec des parlementaires et des décideurs 	Représentation et participation plus large de l'Afrique dans le cadre des conventions	<ul style="list-style-type: none"> • 8 ratifications supplémentaires de la Convention de Bamako ; sensibilisation accrue des décideurs et des communautés concernant la gestion des déchets dangereux (par ex. les déchets d'équipements électriques et électroniques) • 10 parlementaires formés dans chaque État membre

N°	Produits	Activités	Résultat	Mesure des résultats
10	Coopération efficace avec les CRCB et les CCCB	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la Convention de Bamako pour faciliter la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux • Élaboration de programmes d'activités conjoints 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un plan d'activité commun au secrétariat de la Convention de Bamako et aux CRCB en Afrique et dans d'autres régions (coopération Sud-Sud) • Définition d'une approche complémentaire de la gestion des déchets dangereux en Afrique • Centres régionaux facilitant la mise en œuvre des conventions de Bamako et de Bâle • Relations de travail officielles établies avec les secrétariats des conventions concernées (Bâle, Rotterdam et Stockholm), l'AIEA, les organisations intergouvernementales, les ONG et le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conventions de Bamako et de Bâle sont utilisées pour faciliter la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux • Le plan d'activité est mis en œuvre • Nombre de programmes conjoints mis en œuvre et d'activités conjointes exécutées

Abréviations : CCCB – Centres de coordination de la Convention de Bâle, CRCB – Centres régionaux de la Convention de Bâle, OI - organisation intergouvernementale, INTERPOL – Organisation internationale de police criminelle, MARPOL – Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le Protocole de 1978 y relatif, ONG – organisation non gouvernementale, CRCS – Centres régionaux de la Convention de Stockholm, WANECE – Réseau d'Afrique de l'Ouest sur le respect et l'application des responsabilités environnementales, OMD – Organisation mondiale des douanes.